

BIOFA 5005

IMPREGNATION A LA GOMME LAQUE

Pour : INTERIEUR / EXTERIEUR
Phase : AQUEUSE

PROPRIETES

L'imprégnation à la gomme laque est une sous couche diluable à l'eau, composée de matières naturelles, incolore, au séchage rapide. Nourrit le bois en profondeur et régularise l'absorption du support; l'application d'une couche d'imprégnation à la gomme laque est recommandée sur les bois fortement absorbants et sur les bois à forte teneur en tanins, ainsi que sur les bois exotiques. Elle s'applique avant le traitement aux lasures aqueuses BIOFA 5101, 5161-5185 et 5175. Recommandé pour les surfaces intérieures des armoires et penderies ainsi que des tiroirs.

COMPOSITION

Eau, gomme laque, sel de bore.

APPLICATION

1 Préparation du support

Le support doit être sec (bois de moins de 14% d'hygrométrie), propre, dépoussiéré et exempt de résidus gras ou de cires. Poncer soigneusement les surfaces et éliminer les peintures antérieures. Les bois exotiques ou riches en tannin (chênes) qui sont à traiter la première fois devront être lavés avec l'alcool à brûler. Pour les surfaces des meubles un ponçage aux grains 220 est recommandé.

2. mise en oeuvre

Bien remuer le produit et appliquer au pinceau, au pistolet ou par trempage. Ponçage intermédiaire au grain 220 après séchage.

Important : Essai préalable à faire. Durant l'application et pendant le temps de séchage, veillez à bien ventiler et aérer les locaux. Ne pas travailler en-dessous de 12°C !

APPLICATION AU PISTOLET

Pistolets à godets :

Air : 2,5-3 bars

Diamètre de buse : 1,5-1,7 mm

Système Airmix :

Pompe : 2 bars

Air : 2 à 3 bars

Diamètre de buse : 0,28 mm

Lors du pistolage, garder une distance minimale de 150 mm entre l'appareil et le support.

NETTOYAGE DU MATERIEL

A l'eau et au nettoie-brosses BIOFA 0600 immédiatement après utilisation.

SECHAGE

Sec, recouvrable et ponçable après 3 à 4 heures (20°C et 50-50% d'hygrométrie).

CONSOMMATION / RENDEMENT

Elle est étroitement liée à la nature et à l'absorption du support. En moyenne, par couche, les données sont les suivantes :

Consommation : 50-80 ml/m²

Rendement : 13-18 m²/litre

STOCKAGE

Au frais et au sec, à l'abri du gel. Bien refermer les emballages entamés, reconditionner les restes dans de plus petits contenants.

CONDITIONNEMENT

750 ml, bidon métallique avec enduit intérieure

CONSEILS DE SECURITE

Les produits naturels se gardent aussi hors de portée des enfants.

En contact avec les yeux rincer abondamment à l'eau froide.

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci-dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

RECYCLAGE

Le produit liquide est à mettre dans le container pour peintures ou selon le règlement local en vigueur. Petites quantités et chiffons une fois secs peuvent être mis dans les ordures ménagères.

Déposer uniquement les conditionnements vides et secs dans une déchetterie. Les conditionnements non nettoyés sont à traiter comme le produit.

VOC EU –max (cat.A/g) : 30 g/L (2010) BIOFA 5005 contient 0g/L VOC

Code de recyclage des déchets liquides :
EAK 080112

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative , les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.